

Ville de Châteauneuf sur Charente

République Française

Membres en exercice: 27

Membres présents: 19

Suffrages exprimés: 22

Délibération N° 2021- 59
Conseil Municipal du 16 juin 2021

DATE DE CONVOCATION : 10 juin 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE –S.BROUILLET – W. BOURGEAU –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGE – P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.H. AUBINEAU

Objet : Appel à projet (AAP) « développer les jardins partagés et collectifs » dans le cadre du Plan de Relance – demande de subvention auprès de l'Etat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le plan de relance prévoit une mesure pour le développement des jardins partagés et collectifs, avec l'objectif d'une production de produits frais pour les habitants.

CONSIDERANT que Châteauneuf-sur-Charente fait partie des neufs communes du territoire de Grand Cognac éligibles à cette mesure.

CONSIDERANT L'enveloppe est dotée de 60 000 € pour le département de la Charente, pour des projets pouvant être déposés à partir du 15 mars et jusqu'au 30 novembre 2021.

CONSIDERANT Les projets peuvent être portés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux.

CONSIDERANT que tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités,...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

CONSIDERANT que les aides seront accordées rapidement au niveau local pour des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie,

AR Prefecture

016-211600903-20210616-2021_59-DE

Reçu le 18/06/2021

Publié le 18/06/2021

études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire d'un terrain communal situé à proximité des logements de Fontaury et ayant vocation à être exploité comme jardin partagé.

CONSIDERANT que ce projet peut s'inscrire dans le cadre de cet appel à projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

- approuve le plan prévisionnel de financement :

Montant de l'opération en € HT		Financement en €	
Achat de matériel :	10 000	Département	5 000
		Commune (fonds propres)	5 000
TOTAL	10 000	TOTAL	10 000

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance et à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE